

No. 1.

RAPPORT DU LIEUT.-COL. CASAULT.

OTTAWA, 1er janvier 1868.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande qui m'a été transmise en date du 20 ult., j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport actuel sur le district de Québec.

La milice volontaire de ce district se compose de :—

QUÉBEC.

Un escadron de cavalerie (2 corps).
 Une batterie d'artillerie de campagne.
 Une brigade provisoire d'artillerie de place (4 batteries).
 Du 9e bataillon de carabiniers volontaires (7 compagnies).

LEVIS.

Le 17e bataillon d'infanterie légère (4 compagnies).
 De l'infanterie légère de St. Sylvestre (1 compagnie).
 De l'infanterie légère de la Rivière-du-Loup (1 compagnie).
 De l'infanterie légère de Rimouski (1 compagnie).

Ces trois dernières compagnies ont été, dans le cours de cette année, incorporées au 17e bataillon.

Une compagnie du 9e bataillon, composée des élèves de l'école Normale-Laval, a été débandée et organisée en association d'exercice, conformément à certaines règles et règlements établis pour l'encouragement de l'instruction militaire dans les écoles Normales, préparés par le conseil de l'instruction publique du Bas-Canada, et sanctionnés par un ordre en conseil.

Deux compagnies ont été transférées du 9e au 8e bataillon, sous le commandement du lieutenant-col. Thomas J. Reeves. Pour les remplacer deux compagnies ont été levées pour le 9e bataillon, sous le commandement du lieutenant-col. E. Panet.

Toute la milice volontaire de ce district, à l'exception de deux compagnies d'infanterie (Cie. No. 5 du 8e bataillon, et Cie. No. 4 du 7e), a été déclarée être dans un état effectif par les officiers inspecteurs de 1867, qui ont été très satisfaits de son apparence à la parade et de sa discipline générale.

Plusieurs compagnies, formées dans les campagnes, ont offert leurs services, mais ils n'ont pu être acceptés. Si les circonstances eussent permis d'accepter un plus grand nombre de compagnies, je suis convaincu que la milice volontaire de ce district aurait été considérablement accrue.

Les volontaires ont généralement fait preuve de beaucoup de bonne volonté, d'attention et d'intelligence, et d'une grande aptitude pour le métier des armes. Comme exemple du zèle et de la promptitude des officiers et des soldats, je puis mentionner que les deux compagnies levées au printemps dernier pour le 9e bataillon, incorporées le 5 avril, étaient prêtes à subir l'inspection annuelle le 6 et le 10 mai respectivement, et que le rapport d'inspection les déclarait effectives.

Les officiers commandants et officiers en général n'ont épargné ni frais ni trouble pour maintenir les cadres de la milice, sous les circonstances très-difficiles, la rareté du travail à Québec durant l'année dernière forçant un grand nombre d'hommes à chercher de l'emploi ailleurs.

Le zèle et les efforts des officiers ont néanmoins réussi à maintenir la force numérique des différentes compagnies, et à accroître leur efficacité.

Les associations d'exercice, formées par les élèves des collèges de Québec et de Ste. Anne, ont discontinué leurs exercices depuis quelque temps, faute d'encouragement, je crois. Ces institutions ont été obligées de faire certaines dépenses pour le soin des armes, etc. Une association d'exercice est en voie d'organisation au collège de Rimouski.